Réunion du Conseil de quartier du CHARMOIS

COMPTE RENDU

LE 30 NOVEMBRE 2017 — 20H00 — Salle du Conseil municipal, Mairie de Vandœuvre

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Personnes présentes : Habitants: 17 personnes. Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, Madame Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement et référente du Territoire Est, Mme Marlyse THIRION, Conseillère déléguée à Fonctionnaires : M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Erkan ERMEL, Chef de Cabinet, Mme Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Philippe MANSUY, Service Communication, M. Philippe MICLOT, Directeur des Services Techniques, M. Didier WEBER, policier municipal. Partenaires : M. Franck GALLIOT, Sauveteur Volontaire de Proximité de l'association Grand Nancy Défib' ; M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'Association Vandopérienne de Médiation sociale, M. Michel JEANNOT, journaliste de l'Est Républicain.

Ordre du jour : Les Sauveteurs Volontaires de Proximité / Les travaux de l'école Jean Macé / Les voiries du quartier / Echanges avec les habitants.

Monsieur le Maire remercie les habitants d'être venus en salle du Conseil, en mairie *« la maison de toute la population »* et présente tour à tour les élus, les agents municipaux et les partenaires présents. Il cite les points à l'ordre du jour puis donne la parole au représentant des Sauveteurs Volontaires de Proximité.

1/ Présentation de la mission des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP)

M. Galliot: *« Tout le monde peut être victime d'un arrêt cardiaque. Actuellement, on compte 50 000 arrêts cardiaques par an en France, en dehors des accidents de la route ou du travail ou de la fin de vie. Sur l'agglomération nancéienne, cela représente 3 arrêts cardiaques par mois, qui ont lieu à 80 % du temps à domicile. C'est pourquoi, en 2007, le Professeur Alliot, cardiologue à Nancy, a mis en place un réseau pour venir en aide aux victimes de ces arrêts cardiaques. Il faut savoir qu'on perd 10 % de chance de survie par minute, suite à un arrêt cardiaque et qu'il est vital de commencer à masser la victime le plus tôt possible. Le SAMU met 11 minutes en moyenne pour arriver sur place, un Sauveteur Volontaire de Proximité, autant dire que la plupart du temps, il arrive trop tard. Seuls 3 % des victimes d'arrêt cardiaque survivent. Grâce à l'intervention plus rapide des Sauveteurs Volontaires de Proximité, ce chiffre est multiplié par deux (soit 6 %). Si on veut être SVP, on s'inscrit à une formation de 3h30, où on apprend à utiliser un défibrillateur et à faire un massage cardiaque. On s'inscrit sur le site Internet de l'association pour prendre des permanences d'astreinte, périodes où on est chez soi et où on s'engage à intervenir si le SAMU nous appelle. C'est du bénévolat. Au collège Jacques Callot l'an dernier, deux jeunes élèves ont sauvé une jeune fille de 15 ans qui a fait un arrêt cardiaque car ils étaient formés à l'utilisation d'un défibrillateur. »*

Où s'arrête la responsabilité de celui qui intervient?

M. Galliot: *« Si la personne ne respire plus, tout citoyen peut prendre un défibrillateur qui se trouve dans un lieu public. La machine fait tout, elle est très simple d'utilisation. Et ensuite, la personne qui intervient appelle le Samu, le 15. Juridiquement, tout le monde a le droit d'intervenir. Quant on est Sauveteur Volontaire de Proximité, on a une assurance spéciale qui nous couvre. L'intervention est bénéfique. On ne risque pas de faire du mal à la victime d'arrêt cardiaque en intervenant. Sur l'agglomération, on compte 400 SVP. Pour que le réseau fonctionne bien, il faudrait un tissage de 3000 SVP à temps partiel. Pour être SVP, il faut être majeur (avoir 18 ans). Mais il n'y a pas de limite d'âge. »*

Le SVP distribue des flyers avec les coordonnées de l'association aux habitants présents.

Monsieur le Maire: *« Les travaux de l'école Jean Macé n'ont pas encore commencé. Ils en sont au stade de la réflexion. Les travaux devraient commencer en juillet août 2018. »*

2/ Les travaux de l'école Jean Macé (maternelle et élémentaire)

Le Directeur des Services Techniques (DST): *« Pour la restauration scolaire, une salle informatique a été supprimée, ce qui a permis d'augmenter le nombre de places à la cantine. Ainsi, la capacité est passée de 66 à 100 places.*
Pour l'extension, les travaux de l'école vont être réalisés en fonction des besoins des utilisateurs, des directrices des écoles maternelle et élémentaire et des enfants. A l'école maternelle, un dortoir va être créé. Sa taille exacte n'a pas encore été définie. Une liaison physique entre le bâtiment de l'élémentaire et celui de la maternelle sera étudiée, afin d'éviter aux enfants d'avoir à se vêtir pour se rendre à la cantine. Deux salles vont être créées à l'arrière de l'école élémentaire, avec un recul de 3 mètres par rapport à la limite de propriété, à l'arrière des jardins des riverains de la rue de Loevenbrück. »

Une maman d'élève de l'école élémentaire: *« Les enseignants n'ont pas encore connaissance du plan des travaux. Il y a déjà beaucoup de classes, et donc beaucoup d'enfants dans les couloirs en même temps, ce qui pose problème! »*

Le Directeur des Services Techniques: *« Nous allons créer deux salles, mais ce ne sera pas forcément des salles de classe. Mais il y a un réel besoin, puisque la salle informatique a été supprimée. »*

Un habitant fait remarquer l'importance du recul de 3 mètres par rapport à la limite de propriété et s'inquiète de la hauteur des salles créées. Il demande aussi si le toit choisi pour cette annexe pourrait être plat.

Le DST: *« On s'aligne sur la hauteur actuelle de l'école Jean Macé. Vous avez l'impression que c'est très haut parce qu'on a une forte pente entre les deux bâtiments, l'élémentaire et celui de la maternelle. Il faudra voir comment adosser l'autre bâtiment au niveau du toit, en respectant les normes de sécurité incendie et les besoins des enseignants. »*

Le directeur de Cabinet: *« On peut demander à l'architecte de prévoir un toit en pente ou un toit plat. »*

Quelle sera la superficie de l'extension?
Le DST: *« Sa superficie dépendra des besoins réels. C'est actuellement à l'étude. »*

Monsieur le Maire: *« On va avoir une cantine qui va améliorer le quotidien de l'école. Il faut rester cohérent par rapport au quartier. On est sur un projet qui reste acceptable en termes d'urbanisme. »*

Quel est le calendrier des travaux?
Le DST: *« Les travaux commenceront en juillet-août 2018 pour s'achever à la Rentrée 2019. »*

Y aura-t-il des travaux pendant que les enfants sont en classe?
Le DST: *« Pour l'école élémentaire, non, car la plupart des travaux seront réalisés l'été. Pour l'école maternelle, c'est plus compliqué. On verra avec les directrices afin d'éviter les nuisances sonores au maximum. »*

Monsieur le Maire : *« C'est important d'écouter les riverains et les parents, pour trouver ensemble un consensus. »*

3/ Les voiries du quartier

Un habitant de l'avenue du Charmois expose sa liste de questions au sujet de la voirie :
« Quel est l'avenir de l'ex-usine des eaux Saint-Charles ? Lors d'une réunion du 12 octobre 2016, vous nous avez dit que ***les travaux du pôle de l'eau*** *auraient lieu* ***après la création du réservoir d'eau du parc Pouille****. Est-ce toujours d'actualité?*
Vous nous avez répondu que la Métropole a suspendu provisoirement ce projet immobilier afin d'éviter de mettre trop d'offres de logements sur le marché en même temps dans l'agglomération nancéienne. Il y a aussi le problème des jeunes qui montent sur les toits de l'ancien réservoir d'eau situé avenue du Charmois. Monsieur le Maire a envoyé un courrier à la Métropole à ce sujet, leur demandant d'intervenir. »

M. Carpena : *« Les informations que nous vous avions donné en 2016 restent toujours valables. Les travaux de démolition de l'ancien Pôle de l'eau et de reconstruction sont suspendus sur ce secteur. Ils sont reportés à plus tard. On vous avait présenté des projets immobiliers, qui restaient des schémas théoriques de reconstructions.*

Auparavant, il est nécessaire de terminer l'écoquartier Biancamaria. Actuellement, on en est à la phase 3, avec les constructions sur l'ancien emplacement du centre équestre Drouot. Il restera ensuite la phase 4 à réaliser, sur le terrain de l'ancien concessionnaire Peugeot situé boulevard Barthou. »

Le policier municipal: *« En ce qui concerne **la présence de jeunes adultes sur le toit de l'ancien réservoir d'eau**, il y a eu deux actions, une de la police municipale et une de la police nationale. On a réussi à les attraper. Il s'agissait de jeunes âgés de 10 à 13 ans. Cela s'est à présent calmé et on n'a pas relevé d'autre incident. Si vous êtes témoin de nouveaux faits, merci de nous les signaler. »*

Monsieur le Maire: *« **Le programme de Rénovation urbaine** demande du temps : cela prend au minimum quatre à cinq ans. Pour Vand'Est, on s'est battu car le quartier avait été refusé par l'Etat. Nous sommes allés voir le Ministre de la Ville pour le convaincre et nous avons obtenu que Vand'Est soit dans le programme de l'ANRU 2, qu'on puisse le rénover en anticipation, c'est-à-dire qu'on puisse le rénover dans les deux ans qui viennent et pas dans quatre ou cinq ans. Le centre commercial Jeanne d'Arc va être démoli, ainsi que des bâtiments des bailleurs sociaux MMh et Batigère. La Confédération Intercommunale du Logement prévoit le relogement sur toute l'agglomération, mais aussi des relogements dans de plus petits bâtiments sur place. Il ne faut pas créer plus de HLMs sur la ville, sauf s'il s'agit de petits bâtiments passifs comme ceux qui ont été construits récemment à Brichambeau. Pour sauver le centre ville de Vandœuvre, on a recentré autour des Nations. Le centre commercial des Nations a été mis sous tutelle judiciaire en raison d'un grand nombre d'impayés des charges des cellules commerciales, pour éviter que le centre ne s'écroule financièrement. Avec l'administrateur judiciaire, les locataires de la tour des Nations sont tous dans l'obligation de payer leurs charges. Désormais, le bailleur social Batigère veut démolir deux tours invivables. L'Etat est responsable des HLMs. Il y met des familles en difficulté, qu'il concentre au même endroit. Résultat : le taux d'illettrisme dans certaines écoles est à 70 %, ce qui est inadmissible. Si on démolit, on reconstruit et on dédensifie, cela sera bénéfique pour Vandœuvre. On souhaite créer un équilibre, entre le respect de l'identité du quartier du Charmois, sa tranquillité. On souhaite aussi relier tous les quartiers, grâce aux espaces verts. Le chantier du réservoir d'eau du parc Pouille, réservoir de 30 000 m^3 a été ouvert pour augmenter la réserve d'eau potable de l'agglomération. En échange, nous avons obtenu de la Métropole qu'elle rende le parc Pouille aux piétons, que tout soit recouvert et sécurisé. Nous avons obtenu en plus la création d'une roseraie. »*

Le riverain de l'avenue du Charmois: *« Il faudrait aussi faire quelque chose contre **la vitesse excessive des automobilistes dans l'avenue du Charmois et dans la rue Gabriel Péri**. J'ai demandé des contrôles de vitesse à la police municipale, comme ce qui se fait à Fléville. Pourquoi ne pas poser un indicateur de vitesse ? et peut-être aussi un ralentisseur ? La réponse de M. Donati a été qu'un comptage de vitesse va être installé Avenue du Charmois. Mais quand? »*

M. Donati: *« Le chargé de mission à la Sécurité a demandé à la police Nationale d'effectuer des contrôles de vitesse dans l'avenue du Charmois. Mais cela n'est pas assez. Les automobilistes continuent à rouler vite. Il y a un mois, nous avons aussi demandé à la Métropole des ralentisseurs, à poser au milieu de l'avenue du Charmois. On attend la proposition d'aménagement de la Métropole. La mairie avait un indicateur de vitesse qu'on déplaçait régulièrement. Mais cet équipement n'est pas fiable car il a un problème de batterie. Il était souvent en panne. »*

Monsieur le Maire demande au policier municipal de **s'équiper d'un indicateur de vitesse qui n'ait pas de problème de batterie,** afin d'être efficace. Il demande aussi au Directeur de Cabinet de dire à l'habitant si on parvient à trouver un dispositif fiable pour mesurer la vitesse des automobilistes.

Le riverain de l'avenue du Charmois poursuit : « Lors de la réunion de concertation sur la rénovation du cœur de ville en 2016, il avait été dit qu'on attendait la fin des travaux du réservoir d'eau dans le parc Pouille pour revoir le carrefour des rues Gabriel Péri et du Charmois, et la rue d'Arlon (de la résidence Cassiopé). Il faudrait associer les habitants des résidences Saint Charles, des Ardennes, de Cassiopé et de l'avenue du Charmois car ils sont tous concernés par ce carrefour. Vous envisagez d'interdire de tourner directement à gauche lorsqu'on circule depuis l'avenue du Charmois, mais plutôt d'emprunter le nouveau rond-point du marché pour repartir ensuite vers la rue de Norvège. Cela éviterait deux sens de circulation dans le carrefour. »

M. Donati : *« Nous avons rencontré les agents de la Métropole en début de semaine : nous avons opté pour des essais en janvier 2018 car le carrefour en question est très compliqué à aménager car il y a peu d'espace. Si l'essai est concluant, on pérennisera. Sinon, on essayera d'autres solutions. Tant que les travaux de construction du réservoir d'eau étaient en cours, on ne pouvait pas intervenir sur l'aménagement de ce carrefour. Il nous faut une réflexion globale sur toute la longueur de la rue Gabriel Péri : au premier carrefour,*

avec la rue de Norvège, on a le problème de la sortie du parking de la résidence Saint Charles juste en face du réservoir d'eau, avec le nouveau parking longitudinal de 60 places, qui a une entrée et une sortie bien spécifiques. Puis, nous avons le carrefour de la rue Gabriel Péri avec l'allée Jean Legras, où la visibilité est très mauvaise lorsqu'on se trouve au stop dans l'allée Legras car la rue Gabriel Péri est en courbe. Puis, le carrefour de la rue Gabriel Péri avec l'avenue du Charmois, avec un virage dans lequel les automobilistes roulent trop vite, ce qui est dangereux pour les habitants qui sortent du parking de la résidence Saint Charles. On avait dit lors d'une visite sur place qu'on mettrait un séparateur de voirie en pavés. La Métropole va procéder à des essais. Puis, la rue Gabriel Péri et la rue d'Arlon, avec l'entrée et sortie de la résidence Cassiopée : ce carrefour est aussi dangereux. Pour la sortie de l'allée Legras sur la rue Gabriel Péri, nous avons demandé l'installation d'un feu tricolore. La Métropole n'est pas d'accord parce que cela coûte cher. Elle propose d'avancer la sortie pour pénétrer davantage sur la rue Gabriel Péri. Nous allons faire un essai. Il est aussi question de mettre ***la rue Gabriel Péri en une fois une voie****. Les essais seront faits tous ensemble. Mais pour nous, un feu rouge ne fait pas ralentir les automobilistes, sauf s'il s'intègre dans une onde verte, c'est-à-dire une zone où les feux sont synchronisés à une vitesse précise, afin d'inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse. »*

Quand seront finis les travaux du réservoir d'eau?
Monsieur le Maire: « *Ils seront finis pour avril ou mai 2018. »*

Un habitant: *« On a entendu que cela roule trop vite dans telle ou telle rue. Mais y-a-t-il eu de vérifications de vitesse? »*

M. Donati : *« On ne peut pas mettre des ralentisseurs maintenant dans la rue Gabriel Péri, car il s'agit de la voirie par laquelle les transports en commun passeront pendant les travaux de la nouvelle ligne du Tram. »*

Un habitant suggère ***la pose de radar automatique.***

Monsieur le Maire indique qu'un tel matériel est décidé par le Préfet. *« Je peux en faire la demande mais c'est le Préfet qui décide de la pertinence ou non de réaliser des contrôles de vitesse. »*

Monsieur le Maire demande à ce que tous les habitants du quartier soient informés par l'intermédiaire d'une lettre sur l'état de la situation et sur ce qui va être réalisé par la Métropole pour apaiser la circulation, parce que « la démocratie participative ne se limite pas aux Conseils de quartier. Il faut informer tout le monde. »

Un habitant a signalé à M. Fritz début octobre **la dangerosité du passage piéton à proximité de l'école maternelle Jean Macé** et il s'étonne de n'avoir toujours pas eu de réponse.

Monsieur le Maire note la demande et signale qu'on va se renseigner. *« Je dis toujours aux agents municipaux de prévenir les riverains des interventions réalisées. Il faut que nous améliorions le retour d'information. »*

M. Donati : *« Ce problème de passage piéton semble être un problème simple. Nous l'avons signalé à plusieurs reprises à la Métropole car c'est dangereux. Mais il faut revoir complètement le carrefour des rues Aristide Briand et Pierre et Marie Curie. »*

Monsieur le Maire reconnaît qu'en mairie, on ne maîtrise pas les délais d'intervention de la Métropole.

Le même habitant avait aussi signalé le manque d'une **place de stationnement pour handicapé** à proximité de l'école maternelle Jean Macé et ajoute que *« le chef de Cabinet a traité le problème rapidement. »*

Une habitante fait remarquer que les parents d'élèves ont peu de place pour se garer pour emmener les enfants à l'école Jean Macé.
Monsieur le Maire le regrette, mais il n'y aura pas de solution, car on manque de place dans le quartier.

4/ Echanges avec les habitants

Rue de la Persévérance: *« Les travaux actuels de voirie, cela ne concerne que les conduites d'eau? L'électricité n'a pas été refait? »*

M. Carpena: *« Non, en effet, le réseau électrique n'a pas été refait. Les travaux s'échelonnent sur 2017 et 2018 pour que le financement soit réparti sur les deux années. Dans un premier temps, il s'est agi de travaux*

d'enfouissement. En 2018, ce sera au tour des travaux de réfection du trottoir et de l'enrobé de la chaussée. Il est impossible de faire de l'enrobé en hiver, en raison des conditions climatiques. Les travaux doivent durer jusqu'au premier trimestre 2018 et coûtent 700 000 €uros. »

Nuisances sonores au niveau de la Place du Marché, lors de l'installation des stands du vide-grenier :
« Les personnes qui tiennent les stands s'installent dès cinq heures du matin, au lieu de sept heures! »

Monsieur le Maire: *« On va demander à M. Jean-Paul Bernard et on vous donnera sa réponse. C'est à quelle fréquence? »*
Le riverain : *« Cela a lieu une ou deux fois par an. »*

Un riverain signale **des nuisances sonores** causées par la pratique du skate board sous la hall du marché : le riverain s'étonne, car il existe un terrain dédié au skate board dans le parc Richard Pouille.

Il insiste aussi sur les nuisances sonores sous la hall du marché, provoquées par des personnes qui transforment en station de lavage, en prenant de l'eau sur la borne à eau du marché.

Le policier municipal: *« En cas de nuisances sonores, je vous invite à nous téléphoner aussitôt les nuisances constatées, soit à la police municipale, soit à la police nationale si ces faits ont lieu en soirée, en composant le 17. En ce qui concerne le stationnement abusif ou les réparations ou station de lavage, nous avons fait intervenir les Services Techniques, afin de couper l'eau de la borne à eau du marché. Je vais demander à ce que cette borne soit bien fermée. »*

Le riverain de l'avenue du Charmois signale à nouveau les 55 lampadaires du parc du Charmois qui restent allumés de 17 heures à 1 heure du matin alors que le parc du Charmois n'est fréquenté que jusqu'à minuit, par des associations. Il s'étonne que **l'éclairage public** ne soit pas ensuite éteint.

M. Donati: *« Suite à votre relance, je me suis renseigné auprès des Services Techniques. Les lampadaires du parc du Château sont éteints la nuit à partir d'une heure à 6h du matin. Auparavant, on les laissait allumer toute la nuit, suite à la demande de riverains de la rue de Loevenbrück qui se plaignaient de cambriolages. Mais les coûts ne sont plus acceptables. »*

En conclusion, Monsieur le Maire formule le vœu de poursuivre le travail ensemble.
« Il faut trouver un équilibre, sécuriser le parc du Charmois tout en diminuant les coûts d'éclairage. Toutes vos questions ont été notées. Il faut que les réponses soient le plus exact possible. On travaille ensemble aujourd'hui, pour regarder ce qu'on peut faire pour demain pour améliorer après-demain, grâce à la concertation permanente. Je vous remercie pour cette réflexion collective et ce contact permanent et je vous invite à partager le verre de l'amitié. »

MESURES À PRENDRE ET/OU QUESTIONS A SE POSER	SERVICE PILOTE	ECHEANCE ENVISAGEE
Rédiger un courrier expliquant aux habitants du quartier ce qui est en cours (les essais avec la Métropole) pour apaiser la circulation dans les rues Gabriel Péri, avenue du Charmois et Norvège)	Démocratie participative	Fin 2017-début 2018
Rédiger un courrier donnant toutes les informations concernant le chantier de voirie et d'enfouissement du réseau d'eau de la rue de la Persévérance aux riverains de cette rue et de la rue Sainte Barbe.	Directeur des services techniques	Dès que possible
Vérifier que la borne à eau du marché soit bien fermée en-dehors des heures d'ouverture du marché.	Police municipale	Dès que possible
S'équiper d'un indicateur de vitesse efficace, sans problème de batterie. Et prévenir le riverain demandeur.	Police municipale	Dès que possible

Numéros de téléphone utiles: ALLO MAIRIE 0800 054 500

Pour devenir SVP, contactez le service Santé: 03 83 51 80 88